

Cap-Santé, le 17 mai 2017

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi
17 mai 2017, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise
au 185, route 138, à Cap-Santé.**

19 H

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par
M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, madame et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent	René-Jean Pagé
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Jean Mainguy
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Jean Poirier
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Pierre Saint-Germain

Sont également présents, mesdames et monsieur :

Josée Frenette	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Lucie Godin	Directrice du Service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Était absent monsieur le représentant suivant :

Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
--	----------------

ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 avril 2017

Première période de questions

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 *Liste des débours du 7 avril au 4 mai 2017;*

1.2 *États comparatifs du premier semestre 2017 – Acte de dépôt;*

- 1.3 Nomination des représentants autorisés pour Revenu Québec-Mon dossier;
- 1.4 Engagement de M^{me} Martine Lirette à titre de secrétaire-réceptionniste;
- 1.5 Dépôt de la liste des documents à détruire (document remis séance tenante);
- 1.6 Carte de crédit de la MRC – Augmentation du solde et nomination du responsable.

2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

- 2.1 États comparatifs du premier semestre 2017 – Acte de dépôt;
- 2.2 Programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf – Projets retenus.

3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

- 3.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement :
 - 3.1.1 Règlement numéro 495.1-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
 - 3.1.2 Règlement numéro 496.11-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
 - 3.1.3 Règlement numéro 496.13-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
 - 3.1.4 Règlement numéro 312-20-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- 3.2 Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé :
 - 3.2.1 Adoption du projet de règlement et du document d'accompagnement;
 - 3.2.2 Mandat à la commission de l'aménagement et du développement du territoire;
 - 3.2.3 Demande d'avis au ministre sur la conformité du projet de règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement aux orientations gouvernementales.

4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

- 4.1 Report du dépôt des rôles d'évaluation 2018.

5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 5.1 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés (document remis séance tenante);
- 5.2 Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – Projets recommandés;
- 5.3 Renouvellement de l'Entente de développement culturel – Adoption du plan d'action 2018-2020 (Annexe A);
- 5.4 Chemin du Roy – Autorisation au préfet de signer l'entente à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant la signalisation;
- 5.5 Autorisation de dépôt d'un projet dans le cadre de l'entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.

6. DOSSIERS RÉGIONAUX

- 6.1 *Transport collectif – Considérations de la MRC à transmettre au ministre concernant la détermination du surplus accumulé par l'organisme admissible aux subventions au transport collectif régional du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);*
- 6.2 *Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) – Adhésion;*
- 6.3 *Déjeuner-bénéfice au profit du CERF Volant – Demande de participation financière.*

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

- 7.1 *Commission de l'aménagement et du développement du territoire;*
- 7.2 *Commission du développement social et économique;*
- 7.3 *Commission de l'environnement;*
- 7.4 *Commission de l'administration;*
- 7.5 *Comité de sécurité publique;*
- 7.6 *Comité de sécurité incendie;*
- 7.7 *Transport régional;*
- 7.8 *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);*
- 7.9 *Forum des élus de la Capitale-Nationale.*

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCHAINES RENCONTRES

- *Comité de travail – le mercredi **7 juin 2017** à 17 h 30;*
- *Conseil des représentants – le mercredi **21 juin 2017** à 19 h.*

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 107-05-2017

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AVRIL 2017

CR 108-05-2017

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 19 avril 2017 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Pierre Saint-Germain et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 19 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 7 AVRIL AU 4 MAI 2017

CR 109-05-2017

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	85 078,56 \$
Débours :	245 526,74 \$
Programmes de rénovations domiciliaires :	74 139,00 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aide financière :	19 611,20 \$
Territoires non organisés :	0 \$
Pacte rural & Fonds soutien projets structurants :	76 124,30 \$
Culture :	7 125,00 \$
Fonds local d'investissement (FLI) :	10 000,00 \$
Fonds de croissance :	1 659,90 \$
Baux :	37 105,00 \$
GRAND TOTAL :	556 369,70 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 7 avril au 4 mai 2017;

Il est proposé par M. Jean Poirier et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 7 avril au 4 mai 2017, et ce telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

1.2 ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2017 – ACTE DE DÉPÔT

CR 110-05-2017

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance des états comparatifs du premier semestre 2017 de la MRC et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt des états comparatifs du premier semestre 2017 de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS POUR REVENU QUÉBEC-MON DOSSIER

CR 111-05-2017

CONSIDÉRANT de récentes modifications aux services électroniques clicSÉCUR effectuées par le ministère du Revenu créant un nouveau portail « Mon Dossier » concernant toutes les relations électroniques avec le ministère du Revenu;

CONSIDÉRANT que le ministère du Revenu demande à la MRC de nommer un responsable pour l'utilisation des services électroniques pour le portail « Mon Dossier »;

CONSIDÉRANT que la responsable des services clicSÉCUR pour la MRC de Portneuf est M^{me} Josée Frenette;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf nomme M^{me} Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière (ci-après *le représentant*) pour signer, au nom de la MRC, les documents requis pour l'inscription et la mise à jour à « Mon Dossier » et pour faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE M^{me} Dany Beaudoin, responsable des saisies électroniques financières à la MRC, soit désignée également à titre de représentante de la MRC auprès des services « Mon Dossier »;

QUE le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentantes les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription et aux transactions à effectuer sur « Mon Dossier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 ENGAGEMENT DE M^{ME} MARTINE LIRETTE À TITRE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CR 112-05-2017

CONSIDÉRANT que la Direction générale nécessite l'embauche d'un(e) secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu 39 candidatures pour le poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué de la directrice générale et d'un directeur de service, conformément à la politique d'embauche de la MRC, pour effectuer la sélection du candidat;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, après entrevues, recommande au conseil M^{me} Martine Lirette à titre de secrétaire-réceptionniste;

Il est proposé par M. Jean Mainguy et résolu :

QUE la MRC de Portneuf procède à l'engagement, à compter du 23 mai 2017, de M^{me} Martine Lirette à titre de secrétaire-réceptionniste, à temps plein;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à procéder à l'embauche de la nouvelle secrétaire-réceptionniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.5 DÉPÔT DE LA LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE

CR 113-05-2017

CONSIDÉRANT que la Direction générale a procédé à un déclasserment des dossiers à détruire, suivant les dispositions du calendrier de conservation des archives de la MRC, et fournit les listes de ces dossiers jointes en annexe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que, conformément à la règle 208.9 du calendrier de conservation de la MRC adopté par Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 23 mars 2017, il y aura destruction de la version papier des dossiers de rôles d'évaluation puisque la numérisation a été faite selon la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, et en respect de la politique de numérisation adoptée par la MRC le 19 avril 2017;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la destruction des dossiers actifs et semi-actifs énumérés dans les listes jointes à la présente résolution en application du calendrier de conservation des documents de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.6 CARTE DE CRÉDIT DE LA MRC – AUGMENTATION DU SOLDE ET NOMINATION DU RESPONSABLE

CR 114-05-2017

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf possède une carte de crédit VISA Desjardins Affaires pour l'administration des dépenses au Bureau de la publicité des droits et les commandes spécialisées de logiciels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer le nom de l'utilisatrice actuelle de la carte, M^{me} Nancy Brassard, pour celui de la directrice générale, M^{me} Josée Frenette;

CONSIDÉRANT qu'une limite de crédit de 1 000 \$ est insuffisante pour le type de dépenses que doit parfois effectuer la MRC concernant notamment les achats informatiques;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires auprès de VISA Desjardins afin d'inscrire M^{me} Josée Frenette à titre d'utilisatrice de la carte de crédit Visa Desjardins Affaires de la MRC, en remplacement de M^{me} Nancy Brassard;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires auprès de VISA Desjardins afin d'augmenter la limite de crédit à 3 000 \$;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC tout document relatif à ces modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

2.1 ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2017 – ACTE DE DÉPÔT

CR 115-05-2017

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance des états comparatifs du premier semestre 2017 des territoires non organisés de la MRC et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt des états comparatifs du premier semestre 2017 des territoires non organisés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE MISE EN VALEUR DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF – PROJETS RETENUS

CR 116-05-2017

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a réservé des fonds dans le budget des territoires non organisés aux fins de financer des projets de mise en valeur et de développement propres à ces espaces caractérisés par leur grand potentiel faunique et récréatif;

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide rend admissibles à une aide financière les zones d'exploitation contrôlée, les associations de propriétaires, de même que tout regroupement de citoyens des TNO dans la mesure où ils présentent des projets de mise en valeur à portée collective;

CONSIDÉRANT que ces interventions doivent avoir pour but l'amélioration, la mise en valeur et le développement des trois territoires non organisés de la MRC de Portneuf conformément aux objectifs et aux critères qui sont associés au programme;

CONSIDÉRANT que cette année cinq projets ont été acheminés à la MRC de Portneuf, tous portant sur des activités de développement et de mise en valeur des TNO et qu'ils sont admissibles en regard des critères du programme;

CONSIDÉRANT qu'un comité d'analyse formé par la MRC de Portneuf a procédé à l'examen des différents projets déposés et qu'il a formulé ses recommandations quant aux initiatives à retenir ainsi qu'aux montants d'aide qui pourraient leur être octroyés;

CONSIDÉRANT que, de l'avis des membres du comité d'analyse, les projets retenus sont d'intérêt communautaire et permettent de favoriser le développement et la mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que les recommandations du comité d'analyse à l'égard de l'application du programme d'aide ont été présentées au comité de travail de la MRC de Portneuf du 3 mai 2017;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

QUE, dans le cadre de l'application du programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des TNO, la MRC de Portneuf accepte, sous condition de la réalisation complète des travaux et de respect des modalités de versement prévues au programme, de subventionner les projets suivants :

Identification du projet	Promoteur	Subvention
Remplacement d'une infrastructure routière (traverse de cours d'eau)	Zec Batiscan-Neilson	12 000 \$
Relocalisation du camp Lorenzo vers le site du camp principal des travailleurs du lac Pauvre	Zec de la Rivière-Blanche	12 000 \$
Opération d'un site de déchets domestiques	Zec de la Rivière-Blanche	8 129 \$
Amélioration du chemin forestier menant au secteur Beaudet – (tronçon lac Coucou / Rivière-Batiscan)	Regroupement des propriétaires du secteur Falerie-Beaudet	8 000 \$

QUE les subventions autorisées soient versées uniquement suite au dépôt d'un rapport d'exécution des travaux permettant de détailler l'utilisation des sommes ayant été allouées pour leur réalisation et selon les modalités de versement prévues au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
- 3.1 **CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT :**

CR 117-05-2017

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 495.1-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
- règlement numéro 496.11-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
- règlement numéro 496.13-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;

- règlement numéro 312-20-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

CONSIDÉRANT que les règlements numéros 495.1-2017 et 496.11-2017 de la Ville de Pont-Rouge concernent la zone agricole et que ces dossiers ont été analysés par le comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUX FINS D'AGRANDIR LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DES VILLES DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES ET CAP-SANTÉ

3.2.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

CR 118-05-2017

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, adopté en vertu du règlement numéro 311, est entré en vigueur conformément à la loi, le 9 mars 2009;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Marc-des-Carières entend agrandir son périmètre d'urbanisation dans le prolongement des rues Martel et du Moulin à l'extrémité nord-est de son périmètre d'urbanisation sur une superficie de 10,6 hectares pour permettre le développement de nouveaux espaces résidentiels;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Santé souhaite étendre son périmètre d'urbanisation dans le secteur des rues Gauthier et Le Normand aux fins d'aménager une deuxième sortie de rue permettant aux résidents du quartier de pouvoir compter sur une voie alternative pour accéder à la route 138 en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT que les Villes de Saint-Marc-des-Carières et de Cap-Santé ont présenté une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole et que des ordonnances d'exclusion ont été rendues, selon certaines conditions, respectivement en date des 14 et 16 mars derniers;

CONSIDÉRANT que, conformément à la politique établie par la MRC de Portneuf concernant l'analyse des demandes de modification au schéma d'aménagement et de développement,

les Villes de Saint-Marc-des-Carières et de Cap-Santé ont produit un dossier argumentaire destiné à justifier leur demande respective;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, par ses résolutions CR 253-11-2015 et CR 122-06-2014, a appuyé les démarches d'exclusion de la zone agricole entreprises respectivement par les Villes de Saint-Marc-des-Carières et de Cap-Santé et avait indiqué son intention de modifier son schéma d'aménagement advenant une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf juge opportun de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin de mettre en œuvre les ordonnances d'exclusion de la zone agricole et répondre aux conditions énoncées dans les décisions rendues par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'il y a lieu de profiter de ce même exercice de modification pour inclure au schéma d'aménagement et de développement les corrections associées au redressement des limites territoriales des villes de Saint-Raymond, de Lac-Sergent et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier réalisé conformément à la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (décret 802-2016 du 14 septembre 2016);

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, par sa résolution CR 86-04-2017, a mandaté le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour préparer un projet de règlement et entreprendre les procédures de modification au schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil de la MRC de Portneuf tenue le 19 avril 2017;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte le projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé ainsi qu'à inclure les corrections associées au redressement des limites territoriales des villes de Saint-Raymond et de Lac-Sergent;

QUE la MRC de Portneuf adopte le document accompagnant ce projet de règlement et indiquant la nature des modifications que les villes de Saint-Marc-des-Carières, Cap-Santé, Saint-Raymond et Lac-Sergent devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.2 MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a procédé à l'adoption d'un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation délimité pour la ville de Saint-Marc-des-Carières vise à répondre à la demande en espaces à construire tenant compte du rythme de développement résidentiel que connaît l'agglomération depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Santé souhaite étendre son périmètre d'urbanisation dans le secteur des rues Gauthier et Le Normand en vue d'implanter une deuxième sortie de rue permettant aux résidents du quartier de pouvoir compter sur une voie alternative pour accéder à la route 138 en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement inclut des corrections associées au redressement des limites territoriales des villes de Saint-Raymond et de Lac-Sergent réalisé conformément à la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (décret 802-2016 du 14 septembre 2016);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Portneuf doit créer une commission chargée de tenir une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que l'exercice de consultation publique associé aux modifications du schéma d'aménagement et de développement est ordinairement tenu par la commission de l'aménagement et du développement du territoire;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE la MRC de Portneuf demande à la commission de l'aménagement et du développement du territoire de tenir l'assemblée de consultation publique prescrite par la loi à l'égard du projet de modification du schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé;

QUE la MRC de Portneuf délègue à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation au moment jugé opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.3 DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LA CONFORMITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

CR 120-05-2017

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a procédé à l'adoption d'un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement qui vise à agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé (résolution numéro CR 118-05-2017);

CONSIDÉRANT que l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil de la MRC de Portneuf de demander un avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur les modifications proposées;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf juge opportun d'obtenir l'avis du ministre en regard de ce projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de lui formuler un avis concernant le projet de règlement qui vise à modifier son schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

4.1 REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION 2018

CR 121-05-2017

CONSIDÉRANT qu'il est possible que les travaux de confection des rôles ne soient pas finalisés en totalité pour le 15 septembre 2017 tel que prévu à l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Il est proposé par M. Jean Mainguy et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accorde, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, le délai supplémentaire prévu à l'article 71 et fixe la date limite du dépôt des rôles au 1^{er} novembre 2017 pour les municipalités de Neuville, Saint-Alban, Saint-Casimir, Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Raymond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 122-05-2017

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 16 mai 2017, soit :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#05-17-3057 Isolation Donnacona inc.	5 000 \$	FDC volet 1	Dossier relève
#05-17-3041 Métaux JXJ	5 000 \$	FDC volet 4	Étude de pré faisabilité
#05-17-3055 Distinction Déco-peinture	4 000 \$	FDC volet 1	Démarrage
#05-17-3056	5 000 \$ 15 000 \$	FDC volet 1 FLI	Démarrage

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec le financement octroyé par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS

CR 123-05-2017

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets (CEP) a procédé à l'analyse de projets reçus en date du 7 avril 2017 lors de sa réunion tenue le 24 avril 2017;

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Volet local					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant admissible	Montant recommandé
PSL 2017-01	Ville de Neuville	Fresque neuvilloise	75 000 \$	15 000 \$	5 000 \$
PSL 2017-02	Corporation de développement de Saint-Raymond	Embauche d'un agent de développement local	37 140 \$	10 000 \$	10 000 \$
PSL 2017-03	L'Arc-en-Ciel	Jardins communautaires de la Forêt nourricière de Saint-Raymond	23 336 \$	14 000 \$	14 000 \$
PSL 2017-04	Ville de Portneuf	Développement de sentiers de vélo de montagne et pédestres	330 659 \$	15 000 \$	15 000 \$
PSL 2017-05	Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne	Jardin communautaire	4 544 \$	2 018 \$	2 018 \$

Volet territorial					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant admissible	Montant recommandé
PST 2017-01	Corporation du Parc naturel régional de Portneuf	Phase 2 du Plan de développement (hébergement)	104 250 \$	50 000 \$	50 000 \$

Volet événements touristiques et culturels					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant admissible	Montant recommandé
PSÉ 2017-01	Association des Fêtes gourmandes de Neuville	Les Fêtes gourmandes Desjardins de Neuville	232 000 \$	8 000 \$	8 000 \$

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les contributions non remboursables telles que recommandées par le Comité d'évaluation des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2018-2020 (ANNEXE A)

CR 124-05-2017

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel de la MRC de Portneuf et du ministère de la Culture et des Communications (MCC) vient à échéance au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le MCC a proposé à la MRC de renouveler l'entente de développement culturel pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que le plan d'action de la politique culturelle (CR 192-07-2016) jette les bases du plan d'action de l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT que la Direction régionale du MCC est favorable à l'ensemble des projets inscrits à l'Annexe A pour la durée de la prochaine entente;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces projets nécessite une enveloppe de 40 000 \$ par année provenant de la MRC et un investissement équivalent du MCC;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte le plan d'action (Annexe A) de l'entente de développement culturel 2018-2020;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer la nouvelle entente de développement culturel avec le MCC pour les années 2018 à 2020, impliquant une contribution financière totale de 40 000 \$ par année pour la MRC de Portneuf;

QUE cette somme soit prévue aux budgets de 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CHEMIN DU ROY – AUTORISATION AU PRÉFET DE SIGNER L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) CONCERNANT LA SIGNALISATION

CR 125-05-2017

CONSIDÉRANT que le ministre du MTMDET est, en vertu du Programme de signalisation des routes et circuits touristiques, responsable de la gestion des contrats de signalisation touristique comprenant les plans de localisation des panneaux, la fabrication, l'installation et l'entretien de la signalisation à intervenir dans le cadre du projet du chemin du Roy;

CONSIDÉRANT que le répondant à la dernière entente de signalisation était le CLD de Portneuf et que ce dernier attendait de recevoir la facture depuis 2013;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée à honorer les ententes et obligations qu'avait entreprises le CLD de Portneuf au moment de sa fermeture;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des conditions inhérentes à ce projet d'entente, notamment :

- 1) Une facture de 6 042 \$ plus taxes applicables rétroactivement pour supporter l'entretien de la signalisation pour la période du 20 juin 2013 au 19 juin 2017;

- 2) Une facture de 1 552 \$ plus taxes applicables pour la période du 20 juin 2017 au 19 juin 2018;

CONSIDÉRANT que le budget 2017 du Service de développement économique de la MRC de Portneuf prévoit des sommes pour la promotion touristique;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer le projet d'entente à intervenir entre la MRC et le MTMDET;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser la somme de 7 594 \$ plus taxes applicables pour la promotion et la signalisation du chemin du Roy;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Journaux et revues » numéro 02 62200 341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE 2017-2019 SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA VILLE DE LÉVIS

CR 126-05-2017

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé M. Bernard Gaudreau à signer pour et au nom de la MRC de Portneuf l'Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis (CR 13-01-17);

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf injectera des sommes dans cette entente (CR 13-01-17);

CONSIDÉRANT que pour la première année de l'entente (2017), une des actions prioritaires est de soutenir les activités des circuits agrotouristiques et des marchés publics;

CONSIDÉRANT que des sommes devraient être disponibles pour la réalisation de cette action;

CONSIDÉRANT que pour en bénéficier, il faudra déposer un projet, et ce au plus tard le ou vers le 1^{er} juin 2017;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC de Portneuf on retrouve plusieurs marchés publics ainsi que le regroupement d'entreprises agroalimentaires « Culture de saveurs Portneuf »;

CONSIDÉRANT qu'il serait bénéfique pour la région de promouvoir les marchés publics portneuvois et Culture de saveurs Portneuf lors de la saison estivale pour augmenter l'achalandage dans les marchés publics et les attraits agrotouristiques;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf collabore avec les marchés publics et le regroupement Culture de saveurs Portneuf et

a ainsi présenté un projet de promotion de ces derniers aux élus lors du comité de travail du 3 mai 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie ce projet;

Il est proposé par M. Pierre Saint-Germain et résolu :

QUE le conseil autorise M^{me} Lucie Godin, directrice du Service de développement économique, à déposer, pour et au nom de la MRC de Portneuf, un projet dans le cadre de « l'Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis »;

QUE le conseil autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC la convention à intervenir entre la MRC et la CMQ si le projet déposé est accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DOSSIERS RÉGIONAUX

6.1 TRANSPORT COLLECTIF – CONSIDÉRATIONS DE LA MRC À TRANSMETTRE AU MINISTRE CONCERNANT LA DÉTERMINATION DU SURPLUS ACCUMULÉ PAR L'ORGANISME ADMISSIBLE AUX SUBVENTIONS AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CR 127-05-2017

CONSIDÉRANT que les MRC du Québec dispensent des services de transport collectif financés par le Fonds vert via l'administration du MTMDET;

CONSIDÉRANT que l'administration du programme, depuis plusieurs années, par le Ministère est calculée sur une base annuelle sans garantie de reconduction avant l'année suivant l'exercice;

CONSIDÉRANT que cette situation oblige les MRC et les mandataires à posséder un fonds de liquidité proportionnel aux services annuels dispensés;

CONSIDÉRANT que le versement de la subvention est effectué à l'automne de l'année en cours, ce qui nécessite un support financier important assuré par le surplus, pour des périodes allant de 9 à 12 mois;

CONSIDÉRANT que le Ministère s'apprête à établir avec chaque MRC du Québec le montant du surplus accumulé par l'organisme admissible aux subventions au transport collectif régional du MTMDET;

CONSIDÉRANT que le Ministère a annoncé en novembre dernier son intention d'ajuster le montant des aides financières gouvernementales afin de tenir compte des surplus accumulés attribuables au Ministère;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf n'est pas en faveur de cette mesure;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la MRC de Portneuf demande au MTMDET de soustraire de l'exercice identifiant le surplus accumulé les éléments suivants :

- la contribution financière de la MRC;
- la contribution financière des municipalités;
- les droits de passage venant des usagers;
- la contribution des partenaires;
- un montant permettant de supporter au moins 12 mois de fonctionnement;
- les sommes engagées pour le développement et l'amélioration des services;
- tout montant inférieur à 10 000 \$ à titre de surplus;

QUE la MRC de Portneuf demande également :

- de convenir d'un plan spécifique aux territoires qui possèdent un surplus important pour ne pas réduire les services et rendre les organisations vulnérables;
- de considérer le plan d'investissement des surplus élaboré par la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP);
- de s'assurer que les surplus récupérés ne soient pas transférés dans un autre poste budgétaire du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à M. Michel Matte, député provincial, ainsi qu'au président de la Corporation de transport régional de Portneuf, M. Raymond Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE (ULSCN) – ADHÉSION

CR 128-05-2017

CONSIDÉRANT que l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) a informé la directrice générale que les nouveaux règlements généraux de l'organisation nécessitent une mise à jour du membership de certaines organisations;

CONSIDÉRANT qu'il n'a jamais été demandé auparavant à la MRC d'adhérer formellement à l'ULSCN;

CONSIDÉRANT que la MRC a déjà un représentant, M. Raymond Francoeur, siégeant au conseil d'administration et qu'il serait bon de régulariser le tout;

CONSIDÉRANT que l'adhésion est tout à fait gratuite;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à remplir le formulaire électronique d'adhésion auprès de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 DÉJEUNER-BÉNÉFICE AU PROFIT DU CERF VOLANT – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 129-05-2017

CONSIDÉRANT que le Comité du 150^e de Pont-Rouge organise un déjeuner-bénéfice sous le thème de « la famille » et que les profits seront versés à l'organisme CERF Volant;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, partenaire de l'événement, a adressé une demande de contribution volontaire au conseil de la MRC de Portneuf via une lettre reçue le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

Il est proposé par M. Jean Mainguy et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 100 \$ au Comité du 150^e (déjeuner-bénéfice) comme participation financière à cet événement;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Représentation » numéro 02 11000 349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Gaston Arcand souhaite la bienvenue à M. René-Jean Pagé, maire de la Ville de Lac-Sergent, nouveau membre de la commission. Il informe les élus des recommandations de la commission :

- Pour le problème d'inondation à Saint-Léonard-de-Portneuf, la responsabilité d'intervenir incombe à la Municipalité;
- Concernant la demande financière d'une entreprise privée pour des travaux effectués sur un cours d'eau, il est impossible d'accéder à la demande puisque les travaux ont été effectués avant la modification du règlement encadrant le fonds pour les cours d'eau.

7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Un compte rendu sera fait au prochain comité de travail. Il reste certains éléments à vérifier.

7.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Une rencontre aura lieu la semaine prochaine.

7.7 TRANSPORT RÉGIONAL

Rien à souligner.

7.8 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

Rien à souligner.

7.9 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Une rencontre aura lieu le 19 mai 2017, à 14 h 30, au Vieux Presbytère de Deschambault-Grondines. M. Bernard Gaudreau invite les élus à participer à cet événement.

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

- 8.1** Association des plus beaux villages : M. Arcand informe les élus qu'une subvention a été accordée pour l'événement « Un weekend dans nos plus beaux villages » les 9, 10 et 11 juin et cela touche Neuville, Cap-Santé et Deschambault-Grondines.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **7 juin 2017** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **21 juin 2017** à 19 h.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 130-05-2017 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 32 sur la proposition de M. Bernard Naud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette